

La Commission européenne vole au secours
des juges de la Cour suprême polonaiseUnion européenne Les juges
seraient victimes d'une
réforme inconstitutionnelle.

La Commission européenne a lancé lundi une procédure d'infraction "de toute urgence" contre la Pologne pour sa réforme controversée de la Cour suprême, a déclaré lundi le chef des porte-parole de l'exécutif européen, Margaritis Schinas. Aux termes d'une loi sur la Cour suprême portée par le gouvernement conservateur du parti Droit et Justice (PiS), le mandat d'un tiers des juges (27 sur 72) de l'institution expirera prématurément ce mardi 3 juillet. Le pouvoir justifie cette disposition par la nécessité de réduire le nombre de magistrats formés à l'époque communiste. Jeudi, les juges concernés avaient décidé d'eux-mêmes de rester en poste, ainsi que leur première présidente, lançant un défi au gouvernement conservateur dont la réforme est "inconstitutionnelle" aux yeux des magistrats.

Un dialogue peu fructueux avec Varsovie

La Commission estime, quant à elle,

que les mesures prises par Varsovie "portent atteinte au principe de l'indépendance judiciaire". Elle a notifié son point de vue aux autorités polonaises dans un courrier, ce qui constitue la première étape de la procédure d'infraction, qui peut aboutir en fin de course à des sanctions financières pour l'Etat membre concerné.

La Pologne dispose désormais d'un mois pour répondre aux préoccupations exprimées par la Commission. Celle-ci se dit disposée à poursuivre son dialogue avec les autorités polonaises pour mettre un terme aux menaces systémiques contre les principes de l'état de droit. Force est de constater que ce dialogue n'est pas très fructueux. Craignant de voir le pouvoir politique influencer le pouvoir judiciaire, la Commission a déjà déclenché fin décembre la phase préliminaire d'une procédure inédite - l'article 7 du traité de Lisbonne - qui peut conduire à une suspension des droits de vote du pays au sein de l'Union. En théorie, car l'unanimité est requise pour l'étape finale du processus, et la Pologne peut compter sur la Hongrie - elle-même en froid avec la Commission en raison de sa loi sur les ONG. (AFP)